

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 18 Décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Christian RULLIAT (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-124

Objet de la délibération : Rectification affectation des résultats chaufferies bois 2024

Madame la Maire expose que l'affectation de résultat 2024 voté le 27 février 2025 contient une erreur. En effet, le résultat de fonctionnement 2024 aurait dû être de 12 491,76 € or il a été voté à 12 491,23 €. Cet écart de 0,53 € a amené une erreur sur le montant de l'excédent reporté à la section de fonctionnement (R002). Le montant aurait dû être de 3 468,37 € au lieu de 3 467,84 €. Afin de régulariser la situation, il convient de voter les résultats 2024 rectifiés.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, la Maire,

- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 12 491,76 €,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un déficit cumulé d'investissement de : 29 696,39 €,
- Constatant les Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, de 0,00 € et, en recettes, de 20 673 €, soit un excédent en RAR de 20 673 €, et un résultat cumulé d'investissement déficitaire de 9 023,39 € avec RAR.

DECIDE, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 9 023,39 €
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 3 468,37 €

- Résultat d'investissement :

- Déficit cumulé d'investissement (ligne D001) : 29 696,39 €
- Affectation depuis la section de fonctionnement (ligne R 1068) : 9 023,39 €

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 19 DEC. 2025

Publication ou notification du : 19 DEC. 2025

Publication site internet le : 19 DEC. 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 19 DEC. 2025